ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre les rodéos motorisés

Question au Gouvernement n° 1081

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES RODÉOS MOTORISÉS

M. le président. La parole est à Mme Natalia Pouzyreff, pour le groupe La République en marche.

Mme Natalia Pouzyreff. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, Gérard Collomb. Je souhaite y associer mes collègues Mireille Clapot, Catherine Osson, Bruno Studer, Cécile Rilhac, Pierre-Alain Raphan et Saïd Ahamada.

Monsieur le ministre d'État, aux beaux jours, on voit réapparaître des jeunes à moto, en scooter, sur des quads souvent non homologués, roulant à toute vitesse, en roue arrière, que ce soit sur des portions de route ou dans les rues de certains quartiers. Ils mettent ainsi en danger leur vie et celles des autres usagers de l'espace public.

La recrudescence du phénomène de rodéo motorisé est une source d'exaspération forte pour les riverains concernés. En 2017, ce sont près de 9 000 rodéos qui ont ainsi été recensés sur le territoire français, avec, malheureusement, leur cohorte de morts et de blessés. Tout récemment, le même week-end, en région lilloise, ces agissements ont mené à la mort d'un homme de vingt-trois ans et fait deux blessés graves.

Dans ma circonscription des Yvelines, deux villes, Achères et Carrières-sous-Poissy, sont particulièrement touchées par ces rodéos. J'en ai moi-même été témoin et m'en suis entretenue sur le terrain avec la population et les officiers de police. C'est pour lutter contre ce fléau qu'avec mes collègues, nous avons mené un travail de réflexion et de consultation auprès des forces de police et de gendarmerie, des services de préfecture et ceux du ministère de l'intérieur.

À l'issue de ce travail, légiférer nous a paru indispensable, afin de créer un délit spécifique, qui permette aux forces de l'ordre de caractériser plus facilement ce phénomène, de le sanctionner plus rapidement et d'en prévenir la récidive. La proposition de loi rédigée en ce sens, très attendue par nos concitoyens, a fait l'objet d'un large consensus en commission, et a été discutée avec le Sénat.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous confirmer le bien-fondé et l'apport effectif, pour les forces de police et de gendarmerie, de cette initiative parlementaire dans la lutte contre les rodéos motorisés ? Dans quelle mesure celle-ci peut-elle s'inscrire au titre des missions de la police de sécurité du quotidien ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, *ministre d'État, ministre de l'intérieur .* Madame la députée, vous serez demain la rapporteure d'une proposition de loi extrêmement importante qui, vous venez de le dire, concerne les rodéos

motorisés. Si cette pratique était relativement marginale il y a quelques années, elle est devenue courante aujourd'hui.

Cause d'insécurité, elle importune des centaines de milliers de personnes dans nos grandes villes et même dans les plus petites.

M. Michel Herbillon. C'est vrai !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État .* Pour vous donner les chiffres exacts, en 2017, 8 700 rodéos de ce genre ont été constatés par la police nationale, et 6 600 par la gendarmerie nationale. Cela montre l'ampleur du phénomène.

M. Michel Herbillon. C'est énorme !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État.* Jusqu'à présent, nous étions relativement désarmés pour le combattre. Malgré les actions entreprises par les élus locaux – mobilier urbain adapté, contrôles routiers de la police, actions répressives –, nous n'arrivions pas à l'enrayer, parce qu'il n'était pas caractérisé de manière législative.

L'objectif de la proposition de loi que vous allez examiner demain est clair : créer un arsenal juridique adapté et suffisamment dissuasif pour faciliter la répression de ces agissements. Ainsi, vous allez rendre service à des centaines de milliers de personnes dans nos villes et dans nos campagnes. Nous vous en remercions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : Mme Natalia Pouzyreff
Circonscription : Yvelines (6e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1081
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juillet 2018
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juillet 2018